

Septembre 2023

ÉDITO

SOMMAIRE

Édito / Dates à retenir / Bienvenue.....	P. 1
Budget et finances	P. 2-3
Élections UNSS	P. 4-5
« 2 heures de sport » au collège	
AS de lycées en danger.....	P. 6
La JNSS 2023 / La journée européenne du sport scolaire.....	P. 7
Les incontournables.....	P. 8

BIENVENUE !

Comme à chaque rentrée, de nouvelles et nouveaux collègues intègrent les équipes EPS dans les établissements, les districts ou encore les services UNSS. Et, parce qu'elles et ils feront peut-être leur première rentrée, nous nous devons de donner le meilleur accueil possible professionnel, convivial et militant aux stagiaires, contractuel-les et alternant-es.

Ensemble nous travaillerons au sport scolaire de demain !

CE QUI VA MARQUER L'ANNÉE...

- JNSS = 20 septembre 2023
- ÉLECTIONS UNSS

PROCHAINS ÉVÈNEMENTS DU SNEP-FSU

- Assises du Sport à l'Université les 13 et 14 octobre 2023
- Semaine de l'EPS du 20 au 24 novembre 2023
- États généraux de l'EPS le 08 décembre 2023

RDV à la rentrée avec un bon réflexe...

**Ne jamais se résigner
Se syndiquer !**



Avec le SNEP-FSU pour défendre nos métiers, l'EPS, le sport et le sport scolaire.

6 ans se sont écoulés depuis l'arrivée d'E. Macron et l'attribution des JOP à la France. Plusieurs rapports relatifs à la pratique sportive ont été publiés durant cette période (CESE en 2018, rapport parlementaire et Cour des Comptes en 2019). L'Agence Nationale du Sport a été créée (2019) et une nouvelle loi « Démocratiser le sport » a été promulguée (2022). 6 ans de grands coups de « com' » du ministère de l'EN sur l'importance et les bienfaits de l'activité physique et sportive à l'École faisant croire que le gouvernement s'en préoccupait vraiment.

Mais voilà le vrai bilan de la politique ministérielle : la baisse de l'horaire EPS en LP. Le Label Génération 24 « vitrine ». La fin de l'option facultative EPS et du Haut Niveau Sport Scolaire au Bac. Les 30 minutes d'activité physique quotidienne en primaire sans contenu précis. Le 2S2C puis à présent les 2 h de sport dans les collèges volontaires, deux dispositifs qui concurrencent à la fois l'EPS et les AS... Depuis 2017, 967 postes EPS ont été supprimés et la subvention du ministère de l'EN à l'UNSS n'a pas augmenté et reste toujours largement insuffisante.

Alors que le ministre de l'EN est le président de l'UNSS, AUCUN ministre des gouvernements PHILIPPE, CASTEX et BORNE n'a participé à une instance nationale de l'UNSS, ne serait-ce que pour une déclaration d'ouverture ! Le sport scolaire est pourtant un vivier extraordinaire pour notre nation, nombre de nos sportifs-ves de Haut niveau ont participé à des compétitions scolaires.

L'arrivée de Gabriel ATTAL ne nous rassure pas. Ni pour l'École, ni pour l'UNSS. Notre nouveau ministre restera à n'en pas douter dans la droite ligne Blanquérienne/Macronienne.

Et comme à l'accoutumée maintenant, c'est E. Macron lui-même qui fait les principales annonces en matière d'éducation (cf. article paru dans le Point le 24/08/2023). Il persiste dans l'hypocrisie de la revalorisation « historique » des enseignant-e-s avec notamment le « Pacte » que nous combattons (voir sur notre site). Autres annonces qui font bondir : la formation continue devrait se faire hors temps scolaire et les vacances scolaires seraient raccourcies pour les élèves en difficulté. Enfin, la petite phrase « un jeune dissipé apprend complètement différemment si vous lui faites faire du sport » en dit long sur la considération de notre discipline.

Tout au long de l'année, avec vous, le SNEP-FSU aura à cœur de continuer à défendre le service public d'éducation, nos conditions de travail et celles d'apprentissage de nos élèves. Nous comptons sur vous ! Rejoignez-nous !

Bonne rentrée à toutes et tous.

camille.jacques@snepfsu.net
nathalie.francois@snepfsu.net

Budget et finances

Exercice 2022 : un déficit de 5,8 M€ !

Les caisses des services en territoires ont été vidées et les fonds de l'UNSS ont été largement entamés. En un an, la nouvelle direction nationale de l'UNSS a dépensé sans compter : recours à des prestataires, augmentation des salaires des personnels de droit privé, embauche de nouveaux salarié-es dont il faudrait rémunérer les « talents » d'après le directeur national !

Le pilotage budgétaire mené est une vraie catastrophe. Les crédits d'animation attendus n'ont pas été versés (10 à 30 % selon les services). Les cadres UNSS ont dû sans cesse quémander du « cash » pour finir l'année 2022 et pour se projeter jusqu'en juin 2023 !

Aucun budget de janvier à août 2023 !

La direction nationale fonctionne au « doigt mouillé » en versant des crédits de façon sporadique et pas toujours explicitée.

Elle a mis en place un « accord cadre transport » depuis le 19/12/2022 qui non seulement complique les commandes de bus mais conduit surtout à une augmentation des tarifs de 2 à parfois 9 fois plus dans certains territoires. De fait, de nombreuses rencontres ont été annulées dès février 2023, et la direction nationale a joué la politique de l'autruche ! Il aura fallu attendre le 31 mai 2023, sous la pression du SNEP-FSU et des élu-es des AS, pour qu'enfin elle entame une enquête.

BUDGET septembre 2023 à août 2024

À compter du 01/09/2023 les exercices budgétaires seront calqués sur l'année scolaire.

Le prix de la licence n'augmente pas, mais nos propositions d'évolution du contrat-licences sont une fois de plus balayées (voir p. 3). Le SNEP-FSU a demandé le doublement de la subvention du MEN en raison de la forte augmentation des coûts de transport et d'énergie ... cela a été refusé !

La DN UNSS a annoncé 4 lignes directrices pour contenir les dépenses : réduction des dépenses non essentielles (T-shirts/Goodies) ; limitation des transports (CMN en visio ... mais rien sur l'accord cadre transport !) ; priorité d'investissement pour le matériel de bureau (mais pas pour le matériel sportif !), contenir la masse salariale (mais pas d'explication alors que la DN UNSS maintient qu'il faut « rémunérer les « talents » !) et enfin maintenir l'organisation sportive (pourtant le directeur dit lui-même qu'il faut « réduire la voilure » !).

Parce que l'activité des élèves ne peut et ne doit pas être la variable d'ajustement de la politique financière désastreuse de la DN UNSS, **le SNEP-FSU, comme les élu-es des AS ont voté CONTRE** ce budget à l'AG du 27/06/2023. **Le budget n'a été adopté qu'avec 4 voix d'écart !** Cela en dit long sur le mécontentement.

Bilan sport scolaire 2022-2023 du SNEP-FSU, en scannant ce QR code.



L'intervention du SNEP-FSU sur le budget 2023-2024, en scannant ce QR code.



Crédits d'animation, une victoire à confirmer !

Après une année où le SNEP-FSU n'a pas cessé de dénoncer la pratique de versement de « CASH » en lieu et place des crédits d'animation « habituels », la politique financière de la DN UNSS devrait enfin évoluer. **Lors du séminaire national UNSS en juillet, l'heure d'info syndicale du SNEP-FSU a réuni plus de 80 cadres UNSS et a permis de « bousculer » positivement le programme des 3 jours de travail.** Les cadres sont ainsi revenu-es très largement sur la gouvernance, l'hyper-centralité et l'infantilisation de la DN UNSS à leur égard.

Elles et ils ont enfin pu discuter des crédits d'animation et de leur versement pour pouvoir budgétiser le programme d'activités dans les territoires. La répartition devrait se faire en fonction du nombre de licencié-es et des rencontres déclarées sur OPUSS, ou encore en faveur des AS rurales. C'est un signal positif envers les cadres. Il restera cependant à évaluer rapidement si cette répartition est satisfaisante et si elle sera effectivement mise en place.

Bilan 2023 de l'ANS (subventions Agence Nationale du Sport)



Depuis 2020 chaque fédération a la charge d'instruire les projets et de valider la liste des bénéficiaires ainsi que les montants attribués.

Les dossiers de demande de subventions sont déposés sur la plateforme « Compte Asso ». Ils sont étudiés par les services UNSS qui les transmettent au comité de pilotage national (sont membres le SNEP-FSU et les élu-es des AS) pour décision finale. Les subventions sont versées directement aux AS et aux services UNSS dont les projets sont retenus.

Bilan AS et services UNSS déconcentrés

La volonté de l'ANS est d'arriver à terme à 50 % de l'enveloppe pour les AS. 1 391 300 € ont été distribués dont 55 % à destination des services UNSS et 45 % aux AS (37 % l'an dernier). Une enveloppe de 212 400 € a été réservée pour les DROM.

Les 630 852 € destinés aux AS ont permis d'attribuer une subvention à 498 AS (276 l'an dernier). Le nombre d'AS ayant obtenu une aide varie de 6 à 75 selon les académies. La moyenne des subventions accordées est de 1 470 € (2 050 € l'an dernier).

Bilan fonds de solidarité (AS uniquement)

60 000 € (42 000 € l'an dernier) ont été ventilés auprès de 112 AS (74 l'an dernier). 157 AS avaient fait une demande (97 l'an dernier !) : 76 AS de collège (48,4 % des demandes), 39 LP/LPO (24,9 %), 36 LGT (23 %), 4 EREA et 1 cité scolaire. L'aide moyenne accordée est de 536 € (573 € l'an dernier). Les sommes attribuées s'échelonnent de 200 à 1 000 € (200 à 1 500 € l'an dernier).

Contrat-licences

Les évolutions du contrat-licences que le SNEP-FSU propose ne sont toujours pas entendues. C'est un chantier que nous n'abandonnons pas pour autant, nous y reviendrons régulièrement. Pour mémoire les options prioritaires que nous défendons sont :

- Le choix possible pour les AS, chaque année, entre le contrat accompagné et le contrat personnalisé (contrat "normal") ;
- Un abaissement du paramètre de calcul du contrat en lycées (- 2 pts pour les lycées et - 4 pts pour les LP) ;
- Un montant de contrat plafonné à 3 000 €.



Élections UNSS

BILAN mandat 2020-2024

Les représentant-es des AS qui ont siégé dans les instances UNSS sur le mandat 2020-2024 étaient tous et toutes élu-es sur **les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous »**, soutenues par le SNEP-FSU.

Nous avons déployé une activité conséquente sur les 4 dernières années, le nombre d'instances ayant quasi doublé ! Convaincu-es que toutes les questions qui influencent le sport scolaire doivent être débattues collectivement, nous avons obtenu avec l'appui du SNEP-FSU, la création de plusieurs groupes de travail (PNDSS, contrat-licences, règlement fédéral, campagnes ANS, élections UNSS...) dans lesquels nous avons systématiquement siégé.

Pour pouvoir exercer pleinement notre mandat, travailler collectivement et communiquer avec les AS qui nous ont élu-es, il nous faudrait les contacts des élu-es des AS et des animateurs/animateuses d'AS sur l'ensemble du territoire. L'UNSS n'a jamais constitué un répertoire exhaustif des élu-es des AS et ne nous donne pas accès aux adresses professionnelles des animateurs/animateuses d'AS. C'est bien grâce à l'appui du SNEP-FSU que nous avons pu communiquer et informer les représentant-es des AS du territoire. Une note positive cependant, le lien vers notre site a enfin été créé sur OPUSS, vous pouvez y retrouver nos interventions lors des instances.



Les victoires et les batailles qui restent à mener :

- Tout au long de la période COVID, nous avons exigé des protocoles AS/UNSS permettant de favoriser au maximum les pratiques dans les AS. Nous avons également porté la nécessité de maintenir au maximum les rencontres.
- Au regard du peu d'activités proposées pendant cette période difficile, nous avons demandé que les excédents budgétaires des exercices 2020 et 2021 soient reversés en direction des AS via des remises sur le contrat-licences et des crédits d'animation supplémentaires dans les services déconcentrés.

- Nos interventions dans les instances vont systématiquement dans le sens de l'article 1 des statuts de l'UNSS : « l'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS et l'apprentissage de la vie associative par les élèves qui ont adhéré aux AS des établissements du second degré ». Nous nous opposons aux propositions de budgets prévisionnels lorsque nous estimons que la part de financement en direction des activités des AS n'est pas suffisante.
- Nous n'avons eu de cesse de réclamer que l'activité des AS, chaque mercredi après-midi dans les districts partout en France et Outremer, prenne une place plus conséquente dans les rapports généraux (synthèses de l'activité de l'UNSS sur une année) car c'est bien dans les districts que le plus d'un million de licencié-es vit le sport scolaire !
- La commission sur le contrat-licences s'est réunie et a fait des propositions chiffrées tout à fait soutenables financièrement pour la structure : réversibilité possible chaque année entre le contrat accompagné (licences individuelles) et le contrat personnalisé (licences contrat), un abaissement du paramètre de calcul pour les LP de 2 points en priorité.



L'UNSS doit donner aux élu-es des AS les moyens d'exercer leur mandat.

Parce que nos revendications se rejoignent, Le SNEP-FSU vous invite à VOTER pour les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous ».

Du niveau départemental au niveau académique, les listes « Le sport scolaire, un droit pour toutes et tous » ont l'ambition de représenter au mieux toutes les AS.

Nos listes :

- Comporteront des candidat-es reconnu-es pour leur engagement AS/UNSS et des coordonnateur-rices de district.
- Tendront au mieux vers la parité femmes / hommes.
- Veilleront à la diversité des AS (collèges, lycées, ruralité, REP...).
- Au niveau national, les territoires métropolitains et ultra-marins seront représentés.

La profession de foi des élu-es des AS, en scannant ce QR code.





Les élections des élu-es des AS, un temps incontournable pour la DÉMOCRATIE à l'UNSS !

Ce que les AS ont à faire dès la rentrée (projet de calendrier en attente de la parution de la note ministérielle).

Calendrier Toutes académies (sous réserve)	Quelles élections ?	Dans quel cadre ?	Quel-les électeur-rices ?
Avant le 06/10/2023	Élection du comité directeur de l'AS (*)	Lors de l'AG de l'AS	Par tous les membres de l'AS
Avant le 20/10/2023, les listes devront être déposées par les candidat-es pour l'élection au CDUNSS			
Entre le 13/11/2023 et le 24/11/2023	Élection des représentant-es des AS au CDUNSS	Lors d'une réunion du comité directeur de l'AS dans les établissements	Seulement par les membres du comité directeur de l'AS

Calendrier Académies monodépartementales (sous réserve)		Quelles élections ?	Dans quel cadre ?	Quel-les électeur-rices ?
Les Outremer, Paris et Corse	Mayotte et la Réunion			
Avant le 06/10/2023	Avant le 29/09/2023	Élection du comité directeur de l'AS (*)	Lors de l'AG de l'AS	Par tous les membres de l'AS
Avant le 20/10/2023	Avant le 13/10/2023	Les listes devront être déposées par les candidat-es pour l'élection au CRUNSS de ces seules académies		
Entre le 13/11/2023 et le 24/11/2023		Élection des représentant-es des AS au CRUNSS	Lors d'une réunion du comité directeur de l'AS dans les établissements	Seulement par les membres du comité directeur de l'AS

(*) Composition des Comités directeurs des AS (cf. article R. 552-2 du Code de l'éducation) :

- a) **Dans les collèges et lycées professionnels**, le comité directeur se compose pour un tiers du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un tiers de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent, pour un tiers d'élèves.
[ndlr : exemple avec 3 enseignant-es d'EPS ayant le forfait d'AS dans l'établissement, le comité directeur d'une AS de collège ou LP comportera 12 membres].
- b) **Dans les lycées**, le comité directeur se compose pour un quart du chef d'établissement et des enseignants d'éducation physique et sportive animateurs de l'association, pour un quart de parents d'élèves et autres membres de la communauté éducative, dont au moins un parent d'élève, pour la moitié d'élèves.
[ndlr : exemple avec 5 enseignant-es d'EPS ayant le forfait d'AS dans l'établissement, le comité directeur de l'AS du lycée comportera 24 membres].

Les comités directeurs d'AS votent pour des listes complètes sans rayer ni panacher les noms :

- liste de 6 noms pour l'élection au CD UNSS
- liste de 8 noms pour l'élection au CR UNSS pour les académies ultramarines, Paris et Corse.

Chaque membre de comité directeur d'AS a une voix.

Les élu-es des AS et les représentant-es du SNEP-FSU tiennent une large place dans les instances avec 1/4 des voix dans les CD UNSS et les CR UNSS et 1/3 des voix à l'AG UNSS.

Elles et ils sont force de propositions et portent nos revendications.

Nombre de sièges dans les instances (page 4 du dossier Sport Scolaire – Juin 2023), en scannant ce QR Code.



Dispositif 2 heures de sport

Après un an d'expérimentation dans des collèges désignés volontaires et un bilan officiel que l'on attend toujours, le ministère a décidé d'étendre le dispositif « 2 heures de sport en plus » dans 10 % des collèges en France (circulaire de rentrée du 6/07/2023), soit environ 700.

Le bilan réalisé par nos soins est plus que mitigé. Il révèle de nombreux dysfonctionnements : concurrence des créneaux et des installations avec l'AS et l'EPS, public de licencié-es de club au lieu d'élèves éloigné-es de la pratique, activité pêche à la ligne et échecs pour lutter contre la sédentarité, niveau de qualification des intervenant-es parfois sujet à interrogation...

Le SNEP-FSU continue de penser que ce dispositif n'est pas la bonne solution pour atteindre l'objectif de contribuer à « Faire de la France une vraie nation sportive ».

Pour nous, il existe déjà sur le temps scolaire deux leviers à développer et à même de répondre aux enjeux de lutte contre la sédentarité et d'accès à la pratique sportive et artistique chez les jeunes :

- L'EPS qui touche tous-tes les élèves et dont les horaires devraient être portés à 4 h sur chaque niveau de classe,
- Et le sport scolaire avec ses AS obligatoires dans chaque EPLE et qui disposent d'un encadrement hautement qualifié.

On est en droit de s'interroger sur le choix du ministère qui opte pour le déploiement d'un dispositif coûteux et d'une efficacité qui est loin de faire ses preuves quand, dans le même temps, les subventions ministérielles pour l'UNSS n'ont pas augmenté depuis cinq ans !

Lors de l'AG UNSS du 27 juin 2023, le SNEP-FSU a demandé un doublement de la subvention du ministère en direction de l'UNSS.



AS de lycée = AS en danger !

Lors de l'AG UNSS de juin dernier, le directeur national de l'UNSS s'est félicité des excellents résultats réalisés cette année avec un record du nombre de licencié-es : 1 173 129 ! Résultats qui pourraient encore être améliorés selon lui.

Ces excellents résultats cachent cependant de grandes disparités entre les collèges et les lycées. C'est bien le public de lycée qui représente un vivier de licencié-es à renforcer puisqu'en 2023, les lycéens et lycéennes ne représentaient que 29 % des licencié-es.

Mais pour pouvoir augmenter le nombre de lycéen-nes qui adhèrent aux AS, il faudrait leur en faciliter l'accès ! En effet, depuis la mise en place de la réforme Blanquer, de plus en plus de lycées décident d'utiliser le mercredi après-midi comme variable d'ajustement des emplois du temps. Si d'autres créneaux peuvent être utilisés pour les entraînements des AS, il est inacceptable de priver les lycéen-es des rencontres inter-établissements, cœur du sport scolaire et facteur motivationnel important chez nos élèves. C'est d'ailleurs ce que montre l'enquête bilan du PNDSS 2020-2024 réalisée par l'UNSS : 51 % des licencié-es viennent à l'AS pour le plaisir, 49 % pour pratiquer davantage de sport et 29 % pour faire de la compétition.

À ces problématiques organisationnelles s'ajoutent toujours les difficultés financières pour les lycées et en particulier les LP. Le SNEP-FSU continue à revendiquer une évolution du contrat-licences (cf. p. 3 et 4).

La JNSS du 20 septembre 2023

La Journée Nationale du Sport Scolaire se déroulera le mercredi 20 septembre 2023. Puisque nous entrons dans la dernière ligne droite avant les JOP de Paris 2024, la volonté affichée par le ministère est de faire de cette journée un événement encore plus massif, plus festif, plus visible, plus particulier qu'habituellement. Certains services déconcentrés ont d'ailleurs d'ores et déjà travaillé à son organisation et les IA IPR EPS annoncent une année riche en événements.

Pour le SNEP-FSU comme pour les collègues, l'objectif de cette journée est de **promouvoir le sport scolaire, de montrer le dynamisme du 1,2 million de licencié-es à l'UNSS et d'attirer de nouveaux élèves**. Ce sera aussi le moment, notamment lors des AG de rentrée départementales ou de districts, de pointer le manque d'équipements sportifs, de moyens humains et financiers pour répondre aux besoins.

La JNSS et la "Journée européenne du sport scolaire" (ESSD) peuvent parfaitement ne faire qu'une. Elles poursuivent les mêmes objectifs (voir article ci-contre). Chaque AS pourra mettre en avant ses actions grâce à la campagne ESSD baptisée **#BeActive** initiée par la Commission européenne destinée à promouvoir le sport et l'activité physique dans toute l'Europe.



Afin de contribuer à promouvoir le sport scolaire français, à montrer ses particularités, sa richesse ainsi que son caractère indispensable, **le SNEP-FSU vous invite dès à présent à inscrire votre AS à la ESSD 2023.**

ESSD et JNSS : un même évènement ! Nul besoin d'organiser des actions différentes.

Ton aide sera utile et 2 minutes suffisent pour s'inscrire !

Toutes les infos sur le site du SNEP-FSU
en scannant ce QR Code.



Inscription de ton AS
en scannant ce QR Code.



Les incontournables de la rentrée

MÉMO DE RENTRÉE DES SECRÉTAIRES ET TRÉSORIER-ÈRES D'AS



- Affilier rapidement l'AS sur OPUSS en relation avec les services régionaux UNSS ;
- Assurer l'AS, vérifier les contrats et garanties en cas de location de minibus ;
- Préparer les demandes de subventions diverses (municipales, ANS, etc.) ;
- Créer le Compte Asso et bien vérifier le numéro SIRET ;
- Assister la-le président-e d'AS pour la préparation de l'AG ;
- Réunir l'AG de l'AS en septembre et élire le comité directeur de l'AS (cf. p. 5) ;
- **Réunir le comité directeur de l'AS entre le 13 et le 24 novembre 2023 pour procéder aux élections des représentant-es des AS dans les CDUNSS ou CRUNSS pour les académies monodépartementales (cf. p. 5) ;**
- Licencier les élèves (penser à collecter et conserver les autorisations parentales).

NB : une licence est valable jusqu'au 30 octobre de l'année suivante.

LE FORFAIT D'AS



Il est « **insécable** » c'est-à-dire qu'il ne peut pas être partagé entre plusieurs établissements ni être inférieur à 3 h hebdomadaires.

3 h pour TOU-TES les enseignant-es d'EPS : temps complet, temps partiel, TZR, poste à cheval, contractuel-les, stagiaires.

Seul-es les contractuel-les alternant-es et les M2 en pratique accompagnée effectuent le forfait de 3 h sur 1 trimestre (6 semaines).



LE CA PEUT VOTER UNE SUBVENTION EN DIRECTION DE L'AS

Cf. circulaires des 25/10/96 et 25/04/02, décret du 26/10/12.

Penser à présenter le bilan financier de l'AS en CA.



LE MERCREDI APRÈS-MIDI C'EST POUR LE SPORT SCOLAIRE !

Extrait de la NS du 21/03/2016 : « *La libération du mercredi après-midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.* »

La réforme des lycées, avec notamment la captation des mercredis après-midi, impacte fortement le fonctionnement des AS. Une attention toute particulière doit leur être portée.



LE CONTRAT-LICENCES 2023-2024

Pas d'augmentation du prix de la licence.

Maintien du ½ contrat pour les collèges REP+ et les lycées de l'éducation prioritaire (ancienne classification).

Des doutes ? Besoin d'aide ? Contactez le SNEP-FSU,
en scannant ce QR Code.



Ou par mail : sportscolaire@snefsu.net

